

**Objet : Proposition d'aménagement des horaires scolaires rentrée 2014**

Madame, Monsieur,

En raison d'un délai fixé par l'Académie de Montpellier, la municipalité devra se prononcer sur l'aménagement des nouveaux horaires scolaires lors des prochains conseils d'écoles maternels et élémentaires.

C'est pourquoi, dans un souci de concertation, merci de vous prononcer pour l'une ou l'autre des organisations suivantes (cocher la proposition souhaitée) :

Proposition 1

Proposition 2

Proposition 1 :

Les enfants sont en classe **le matin de 8h30 à 11h30 tous les jours**, du lundi au vendredi.

Les enfants **finissent la classe à 15h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.**

**Activités périscolaires facultatives : 4x45mn/ semaine**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	J EUDI	VENDREDI
7H30	ALAE	ALAE	ALAE	ALAE	ALAE
8H30	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
11H30	DEJEUNER	DEJEUNER	DEJEUNER	DEJEUNER	DEJEUNER
13H30	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
15H45	ACTIVITES PERISCOLAIRES FACULTATIVES	ACTIVITES PERISCOLAIRES FACULTATIVES		ACTIVITES PERISCOLAIRES FACULTATIVES	ACTIVITES PERISCOLAIRES FACULTATIVES
16H30	ALAE +AIDE AUX DEVOIRS	ALAE +AIDE AUX DEVOIRS		ALAE +AIDE AUX DEVOIRS	ALAE +AIDE AUX DEVOIRS
	18H30	18H30		18H30	18H30

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	J EUDI	VENDREDI
7H30	ALAE	ALAE	ALAE	ALAE	ALAE
8H30	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
11H30	DEJEUNER	DEJEUNER	DEJEUNER	DEJEUNER	DEJEUNER
13H30	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
15H00		ACTIVITES PERISCOLAIRES FACULTATIVES			ACTIVITES PERISCOLAIRES FACULTATIVES
16H30	ALAE +AIDE AUX DEVOIRS	ALAE +AIDE AUX DEVOIRS		ALAE +AIDE AUX DEVOIRS	ALAE +AIDE AUX DEVOIRS
	18H30	18H30		18H30	18H30

Proposition 2 :

Les enfants sont en classe **le matin de 8h30 à 11h30 tous les jours**, du lundi au vendredi.

Les enfants **finissent la classe à 16h30 le lundi et le jeudi et à 15h00 le mardi et le vendredi.**

**Activités périscolaires facultatives : 2x1h30mn/ semaine**

Le contenu des nouvelles activités périscolaires sera déterminé par un comité de pilotage participatif prévu à partir du mois de novembre.

**Merci de déposer ce document dans les urnes prévues à cet effet, au sein des écoles élémentaires et maternelles, le lundi 4 ou le mardi 5 novembre de 8h00 à 9h00 ou de 16h30 à 18h00.**